Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-200011773-20261002-D_2026_0172-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2026 MESURE PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION POUR UNE ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INCENDIE DES BOIS ET FORÊTS D'ANNEMASSE AGGLO ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

D_2026_0172

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

Face aux effets du changement climatique et à l'émergence du risque de feux de forêt, Annemasse Agglo souhaite réaliser, en complément du Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI), une étude stratégique à l'échelle de l'ensemble de ses massifs forestiers. Cette démarche a pour objectif d'affiner la connaissance des peuplements forestiers, d'évaluer leur vulnérabilité face au changement climatique, d'anticiper l'évolution du risque de feux de forêt et de définir un plan d'actions adapté au territoire. Elle contribuera également à l'adaptation des forêts au changement climatique et au renforcement de leur capacité de stockage du carbone. Les principales missions consistent à :

- réaliser un diagnostic complet des peuplements forestiers, des usages, de l'aléa incendie et de leur évolution selon les scénarios climatiques ;
- identifier et hiérarchiser les enjeux humains, environnementaux et forestiers, tout en évaluant la capacité de défense des massifs (accès, équipements, points d'eau, dessertes) ;
- cartographier les secteurs à risque et proposer un programme d'actions opérationnelles, à court, moyen et long terme, visant à réduire le risque de feux de forêt, améliorer la résilience des forêts et assurer une coordination cohérente entre les différents acteurs du territoire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature Dépense	Montant H.T	Montant TTC	Financeurs	Montant	Taux
Étude	26 000,00 €	31 200,00 €	État - Fonds vert prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation	10 400,00 €	40%
			Autofinancement Annemasse Agglo	15 600,00 €	60%
TOTAL Dépenses	26 000,00 €	31 200,00 €	TOTAL Recettes	26 000,00 €	100%

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le Président DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-200011773-20261002-D_2026_0172-AU

D'APPROUVER le dépôt du dossier au titre du fonds vert 2026 - mesure prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

DE SOLLICITER une subvention de 10 400 €, soit 40% du coût total H.T de l'opération auprès de l'État au titre du fonds vert 2026 - mesure prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 06/10/2026
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.